

VOTRE LISTE

(à cocher)

**POUR VOUS AIDER A REMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION
SANS OUBLIER LES DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT**

1) CONCERNANT LE DOSSIER FAMILIAL D'INSCRIPTION 2019 :

- Le /les nom et prénom(s) de votre / vos enfant(s) ;
- Votre numéro de sécurité sociale ;
- Les informations vous concernant (nom, prénom, adresse, etc.) ;
- La liste des personnes autorisées à venir chercher votre/vos enfant(s) ;
- L'autorisation de consultation CDAP (site de la CAF) à la fin du dossier ;
- L'attestation relative aux informations et règlement intérieur (fin du dossier) ;
- Attestation CAF ou MSA mentionnant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial (pour la période en cours obligatoirement) ;
- Le « Pass'Alsh » de votre enfant fourni par la CAF de la Corrèze (si vous en bénéficiez). **Sans ce document à jour, la réduction ne sera pas prise en compte au moment de la facturation et aucune réclamation ne sera admise en cas de dossier incomplet ;**
- En cas de divorce ou de séparation, fournir une copie du jugement (partie concernant la garde de l'enfant)

2) CONCERNANT LA FICHE D'INSCRIPTION ENFANT 2019 :



**Une fiche pour
chaque enfant**

- Photo de votre enfant (pour la période en cours obligatoirement) ;
- Les renseignements concernant l'enfant (nom, prénom, etc.) ;
- Le bref rappel des informations vous concernant ;
- L'autorisation de natation (joindre diplôme de natation ou équivalent) ;
- Un test anti-panique (natation) obligatoire pour les activités canyoning, canoë, ski nautique, voile... ;
- L'autorisation de transport et prise en charge hospitalière ;
- L'autorisation de droit à l'image ;
- Fiche sanitaire de liaison (une par enfant, jointe au dossier) ;
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités proposées en accueil de loisirs ;
- Pour les enfants souffrant d'allergies, demander au médecin un certificat médical indiquant clairement le type d'allergie et la conduite à tenir en cas de survenue de l'allergie à l'accueil de loisirs. De plus, si l'enfant prend un traitement, celui-ci devra être directement donné avec l'ordonnance à la directrice de l'accueil de loisirs ;
- Copie du carnet de vaccination de votre enfant ;
- Attestation d'assurance couvrant toutes les activités en dehors du temps scolaire ET la responsabilité civile ;